



SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date d'envoi de la convocation : 22 Juin 2018

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 158
Nombre de votants : 193
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Dominique HEBERT

L'an deux mille dix-huit, le **Judi 28 Juin**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de la Hague à Beaumont-Hague à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, LEBUNETEL Gilbert suppléant de ANTOINE Joanna, ARLIX Jean (à partir de 19h05), ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h55), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, LAIDET Serge suppléant de CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 20h20), HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h30), HEBERT Dominique, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 20h00), HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h40), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (à partir de 19h58), LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUEVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël (jusqu'à 20h20), LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h19), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (jusqu'à 20h20), COUTANCEAU Martine suppléante de MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri (jusqu'à 20h23), MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TUFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h40), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARLIX Jean à HAMELIN Jacques (jusqu'à son arrivée à 19h05), BALDACCİ Nathalie à MIGNOT Henri (jusqu'à son départ à 20h23), BASTIAN Frédéric à GOSSELIN-FLEURY Geneviève (à partir de 20h55), BELHOMME Jérôme à REBOURS Sébastien (jusqu'à son arrivée à 19h05), BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie CAUVIN Bernard à GRUNEWALD Martine, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, CUNY Daniel à BOURDON Cyril, D'AIGREMONT Jean-Marie à ASSELINE Yves, DELAPLACE Henry à PARENT Gérard, DIGARD Antoine à BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), DRUEZ Yveline à LERENDU Patrick, FEUARDANT Marc à HAMELIN Jean, FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle, GESNOUIN Marie-Claude à LAINÉ Sylvie, GODEFROY Annick à LEFAIX-VERON Odile, GOSSELIN Albert à MAIGNAN Martial, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HAMEL Bernard à LECOQ Jacques, HAMON-BARBE Françoise à ROUSVOAL Camille (à partir de 20h20), HAYE Laurent à HAMON Myriam (à partir de 19h30), HENRY Yves à JOUAUX Joël, HOULLEGATTE Jean-Michel à POUTAS Louis (à partir de 20h00), JOLY Jean-Marc à VIVIER Nicolas (à partir de 21h40), LAFOSSE Michel à FAUDEMER Christian, LALOË Evelyne à DUFOUR Luc, LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain, LAUNOY Claudie à ARRIVÉ Benoît, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (jusqu'à 19h58), LEBONNOIS Marie-Françoise à VIGNET Hubert, LEGOUPIL Jean-Claude à AMIOT Sylvie, LEONARD Christine à NICOLAÏ Michel, LEPOITTEVIN Gilbert à CROIZER Alain (à partir de 20h00), LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESEIGNEUR Hélène à BOUILLON Jean-Michel, MARIVAUX Isabelle à LOUISET Michel (à partir de 20h20), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, POTTIER Bernard à LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie, ROUSSEAU Roger à MARTIN Yvonne, SEBIRE Nelly à ROUXEL André, SOURISSE Claudine à BURNOUF Hervé, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 19h40).

Excusés :

BRECY Rolande, BROQUET Patrick, DELAUNAY Sylvie, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LATROUITE Serge, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LEFRANC Bertrand, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, POIDEVIN Hugo, REVERT Sandrine, TARDIF Thierry.

Délibération n° 2018 - 137

OBJET : Parc d'activité des Fourches – Acquisition d'un terrain auprès de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et revente à l'UDAF de la Manche

Exposé

En application de la loi «Notre», la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de zones d'activité économiques (ZAE).

Toutefois, les terrains des zones d'activité communales doivent au préalable faire l'objet d'un transfert en pleine propriété au profit de la CAC afin que cette dernière, seule compétente, puisse les vendre à un tiers (article L.5211-17 alinéa 6 du CGCT).

C'est pourquoi, s'agissant ici du Parc d'activité des Fourches, la CAC a sollicité la Commune de Cherbourg-en-Cotentin pour acquérir, une partie du lot n°72, d'une surface d'environ 113 m² (issu de la division des parcelles 383 AY n° 1141 sise commune déléguée de Cherbourg-Octeville et 173 BX n°271 et 273 sises commune déléguée d'Equedreville-Hainneville), venant compléter une surface déjà acquise de 379 m², destinée à l'agrandissement du parc de stationnement de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Manche.

Après consultation des Domaines, la Commune de Cherbourg-en-Cotentin a proposé de céder cette parcelle moyennant le prix de 15 € HT par m².

Or, le rapport de la CLECT précisait un tarif de 15,24 € HT par m² pour l'ensemble des parcelles dépendant de cette zone d'activité des Fourches.

C'est la raison pour laquelle le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur cette cession à un tarif différent, soit 15 € HT par m².

Cette acquisition permettra la revente de ce terrain, au même prix, à l'UDAF de la Manche.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-17 alinéa 6,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° 2017-184 du 21 septembre 2017 présentant le rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin n° 2018-077 du 21 mars 2018 accordant la vente de cette parcelle au profit de la CAC moyennant ce prix de 15 € HT par m² au titre de l'avis des domaines du 2 juin 2017,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, (Pour : 182 – Contre : 0 – Abstentions : 10) :

- **Acquière** de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin la parcelle susvisée d'une surface d'environ 113 m² située dans le Parc d'activité des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin, moyennant le prix de 15 € HT par m², auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,
- **Revend** cette parcelle à l'UDAF de la Manche moyennant le même prix de 15 € HT par m²,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget 11 (développement économique –vente) chapitre 011, nature 6015, ligne de crédit 5496,
- **Dit** que le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué sont autorisés à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment signer tout acte notarié lié à ces cessions.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 29/07/18
et publication ou notification
du : 06/07/18

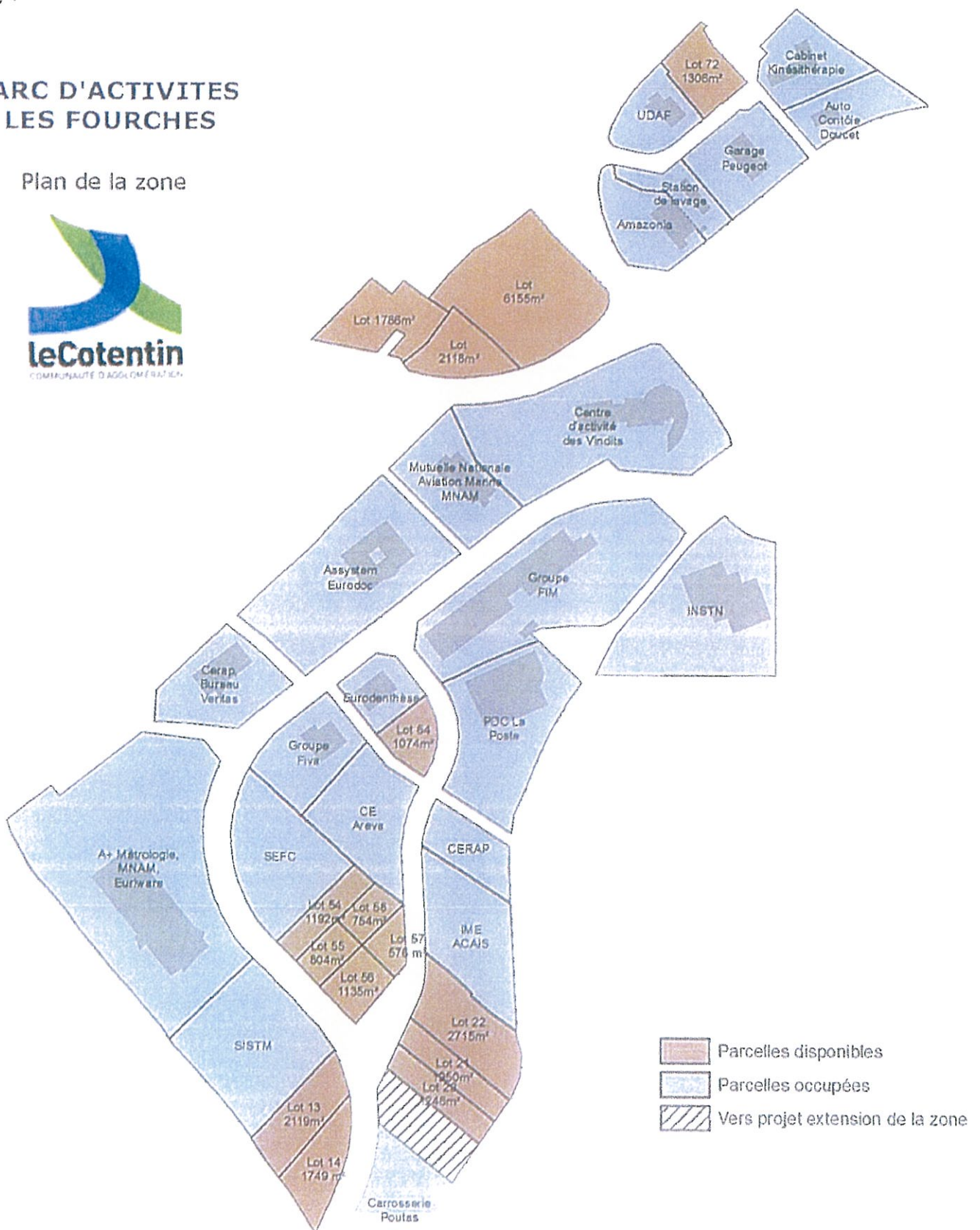


LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

PARC D'ACTIVITES LES FOURCHES

Plan de la zone



Les bâtiments et les surfaces ne sont représentés qu'à titre indicatif
 Source : Service Développement Economique, SIG, Cherbourg-en-Cotentin, 26 Février 2016

Département de LA MANCHE

Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rue du Val de la Crespinière

Propriété de CHERBOURG-EN-COTENTIN

Cadastrée Section 173 BX no 267 et no 269
et Cadastrée Section 383 AY no 987

PLAN DE DIVISION

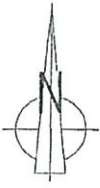
ECHELLE : 1/200

NOTA : SYSTEME DE COORDONNEES LAMBERT 93 PROJECTION CC49

DOSSIER : 5170048 (g0048) ETABLI LE : 01-06-2017

SELAS GEOMAT Géomètres - Experts associés (AGENCE DE CHERBOURG)

23, Rue Pasteur BP 20121 50110 TOURLAVILLE Tel:02-33-20-41-14 Fax:02-33-20-12-26



CRESPINIERE

173 BX n° 277
(ex n° 273p)
Sup. réelle = 78 m²

173 BX n° 276
(ex n° 273p)
Sup. réelle = 7 m²

Borne nouvelle
X=136414.223
Y=828137.044

173 BX n° 272
(ex n° 269p)
Sup. réelle = 24 m²

Borne ancienne
X=1364105.768
Y=828129.997

173 BX n° 270
(ex n° 267p)
Sup. réelle = 52 m²

173 BX n° 275
(ex n° 271p)
Sup. réelle = 77 m²

173 BX n° 274
(ex n° 271p)
Sup. réelle = 14 m²

585 AY n° 1145
(ex n° 1141p)
Sup. réelle = 91 m²

585 AY n° 1140
(ex n° 987p)
Sup. réelle = 303 m²

585 AY n° 1144
(ex n° 1141p)
Sup. réelle = 92 m²

585 AY n° 760

Borne
X=1364134.008
Y=8281096.058

Borne ancienne
X=1364134.008
Y=8281096.058

